

## APPEL À CANDIDATURES – RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS COMMUNE DE CHARMES-SUR-RHONE.

### Avis de proposition de membres pour le renouvellement des administrateurs du CCAS

A la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, et conformément aux articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) doit être renouvelé, suite au renouvellement du Conseil municipal.

Le Conseil d'Administration du CCAS comprend :

- **Le Maire, Président.e de droit,**
- **Des membres élus en son sein par le conseil municipal,**
- **Des membres nommés par le Maire, représentant :**
  - o Les associations familiales,
  - o Les associations de retraités et de personnes âgées,
  - o Les associations de personnes handicapées,
  - o Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,
  - o Des personnes qualifiées participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social sur la commune.

### Qui peut candidater ?

Les candidatures sont ouvertes :

- à toute personne représentant l'une des catégories d'associations ci-dessus. Les représentants doivent être proposés par leur association, dans une liste de trois noms (un titulaire et deux suppléants). L'association doit être déclarée et avoir une activité dans la commune ou le département. L'association ne doit pas être fournisseur de biens ou de services au CCAS, ni entretenir aucune relation de prestation à l'égard du CCAS,
- Les personnes qualifiées ne peuvent pas être membre du conseil municipal de la commune ;

### Dossier de candidature :

Le dossier doit comporter :

- Pour les associations :
  - o un courrier de candidature précisant la catégorie représentée ;
  - o une copie des statuts,
  - o une liste de trois personnes proposées (nom, prénom, coordonnées),
  - o un extrait du procès-verbal de l'organe décisionnel validant la candidature ;

- Pour les personnes qualifiées :
  - un CV et une lettre de motivation.

## **Modalités de dépôt des candidatures :**

Les candidatures doivent être adressées, **au plus tard le lundi 20 avril 2026.**

**Madame la Maire de Charmes-sur-Rhône,  
Place Lorraine,  
07800 Charmes-sur-Rhône**

- par courrier recommandé avec accusé de réception,
- ou par courriel (document pdf signé) à l'adresse mail : **[ccas@charmes-sur-rhone.fr](mailto:ccas@charmes-sur-rhone.fr)**

## **Renseignements**

Pour toute information complémentaire : 04 75 60 80 17.